

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture

## **Décision du    portant délégation de signature du Théâtre national de l'Opéra-Comique (Madame Nathalie LEFEVRE)**

### **Le directeur du Théâtre national de l'Opéra-Comique,**

Vu le décret n° 2004-1232 du 20 novembre 2004 modifié fixant le statut du Théâtre national de l'Opéra-Comique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination du directeur du Théâtre national de l'Opéra-Comique - M. LANGRÉE (Louis),

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre de la réorganisation mise en place en l'absence de nomination effective d'un administrateur, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie LEFEVRE, directrice administrative et financière, à effet de signer :

1° Les bons de commande et les engagements de dépenses pour un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes ;

2° Les attestations de frais de réception ;

3° Les demandes de remboursement de frais ;

4° Les ordres de mission en France et à l'étranger ;

5° Les contrats de mise à disposition d'espaces publics ;

6° Toute certification de service fait, les demandes de paiements, les liquidations et bordereaux de mandats dès lors qu'ils n'excèdent pas le montant de l'engagement juridique initial ;

7° Les conventions d'échanges marchandises et les conventions de partenariat à l'exception des partenariats institutionnels avec d'autres établissements publics ;

8° Les bordereaux de titres de recettes ;

9° Tout type de note administrative destinée à l'agence comptable (réduction de titre de recettes, ré-imputation comptable, etc.).

## **Article 2**

La présente délégation sera publiée sur le site internet du Théâtre national de l'Opéra-Comique et au *Bulletin officiel* du ministère de la culture.

Fait le

**14 MARS 2022**

Le directeur du Théâtre national de l'Opéra-Comique,

Louis LANGRÉE